

PRESTATION TECHNOLOGIQUE RÉSEAU (PTR)

Permet de vous familiariser avec l'innovation technologique, en intégrant cette dimension dans votre stratégie de développement et en facilitant le recours aux compétences externes utiles au démarrage.

POUR QUI



> Les entreprises indépendantes de moins de 250 salariés, au Chiffre d'Affaires de 50 M€ max ou au bilan total de 47 M€ max, qui initient une démarche d'innovation technologique.

TYPE DE SERVICE



Accompagnement



RDV individuel

PRIX

Coût de montage du dossier de demande **pris en charge par la CCI**

OBJECTIF

Obtenir une subvention* auprès de l'agence régionale pour l'innovation et l'internationalisation des Entreprises en Provence Alpes Côte d'Azur (ARII) pour recourir à un prestataire extérieur pour les services suivants :

- Pré-études technologiques, essais, modélisations, faisabilités, caractérisations.
- Premier dépôt de brevet français.

PROGRAMME

Rendez-vous à prendre avec un conseiller CCI et prestations à réaliser dans un délai d' un an maximum :

- ✓ Rendez-vous avec un conseiller CCI pour analyse du projet.
- ✓ La CCI monte le dossier de demande de la subvention en relation avec l'entreprise demandeuse.
- ✓ La CCI soumet et soutient le dossier de demande auprès de l'ARII. L'ARII statue via une commission sur l'attribution de la subvention, dans la limite des budgets disponibles. Délai : 1 semaine à 1 mois.



> **Un vrai coup de pouce pour démarrer vos projets innovants.**

Ça m'intéresse !

Je contacte la CCI Nice Côte d'Azur - ALLO CCI :

0 800 422 222

pour être mis en relation avec le Pôle Innovation et Performance.

POUR ALLER PLUS LOIN



L'INPI propose « Booster PI » un Pré-Diagnostic de Propriété Industrielle pris en charge par l'INPI, pouvant être réalisé par un conseiller CCI, pour une utilisation optimale de la propriété industrielle en appui de votre stratégie de développement.

* Le Montant de la subvention équivaut à 7200€ maximum et 80% du coût HT de la prestation.